

AVIS D'EXAMEN

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (C.A.F.I.P.E.M.F.) - session 2021 -

Avis d'examen : CAFIPEMF

Ouverture du registre d'inscription : **le lundi 31 août 2020 à 12h00 par internet** à l'adresse suivante : <https://extranet.ac-dijon.fr/diplome/>

Clôture du registre d'inscription : **le jeudi 24 septembre 2020 à minuit**

Date limite de retour des confirmations d'inscription : **le vendredi 25 septembre 2020**, le cachet de la poste faisant foi (envoi en recommandé ou lettre suivie).

Tout dossier incomplet ou transmis après cette date sera rejeté.

Textes de référence :

- décret n°85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (JO du 22 juillet 2015)
- circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (annexes 1 et 2 du BO n°30 du 23 juillet 2015)

Le C.A.F.I.P.E.M.F. se déroule sur 2 années et comprend :

- ◆ une épreuve d'admissibilité (1^{ère} année) ;
- ◆ deux épreuves d'admission (2^{ème} année).

Modalités d'inscription : selon calendrier ci-joint

Les dossiers complets seront transmis par voie postale en recommandé ou lettre suivie au plus tard **le vendredi 25 septembre 2020**, le cachet de la poste faisant foi, au rectorat à l'adresse suivante :

**Rectorat de Dijon – DEC3 – bureau 127W
2G rue Général Delaborde
B.P.81921
21019 DIJON cedex**

Pièces à fournir (cf. récapitulatif sur la confirmation d'inscription) :

1. Confirmation d'inscription complétée, datée et signée.
2. Pour l'admissibilité = un état des services complété, daté et signé (annexe 1) et une photocopie de l'arrêté de titularisation dans le corps des instituteur(trice)s ou des professeur(e)s des écoles.
3. Pour l'admission = une attestation de l'académie d'origine stipulant la session de réussite à l'admissibilité (pour les candidats issus d'une autre académie que Dijon), justificatif d'admission pour les candidats déjà titulaires d'un CAFIPEMF.

IMPORTANT :

- **L'inscription à l'examen est indépendante de l'inscription à la formation.**
- **Les candidats ayant été déclarés admissibles doivent procéder à l'inscription en ligne afin de pouvoir passer les épreuves d'admission au titre de la session 2021.**

CALENDRIER CAFIPEMF SESSION 2021

Réunion d'information des candidats	Semaine du lundi 07 au vendredi 11 septembre 2020 (contacter les DSDEN pour plus de précisions).
Inscription	1^{ère} étape - inscription en ligne : du lundi 31 août à 12h00 au jeudi 24 septembre 2020 à minuit à l'adresse suivante : https://extranet.ac-dijon.fr/diplome/
	2^{ème} étape - validation de l'inscription : envoi de la confirmation d'inscription et pièces demandées par voie postale en recommandé ou lettre suivie au plus tard le vendredi 25 septembre 2020 , le cachet de la poste faisant foi
ADMISSIBILITÉ	
Dépôt du rapport d'activité → rapport d'activité en 4 exemplaires papier + rapports d'évaluation (administrative et pédagogique) et une version dématérialisée sous clé USB à mettre sous enveloppe avec vos nom et prénom	Au plus tard le lundi 04 janvier 2021 (envoi en recommandé ou lettre suivie, le cachet de la poste faisant foi)
Épreuve d'admissibilité	Du lundi 25 janvier au vendredi 05 février 2021 Durée : 45 minutes par candidat (15 minutes d'exposé suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury)
Délibération du jury d'admissibilité	Le vendredi 05 février 2021 au plus tard
Résultats d'admissibilité	Publication sur le site www.ac-dijon.fr courant semaine du lundi 08 au vendredi 12 février 2021. Possibilité de transmission de la grille d'évaluation à la demande du candidat par courriel à l'adresse suivante : ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr
ADMISSION	
Transmission du choix pour l'épreuve de pratique professionnelle (analyse de pratique ou animation d'une action de formation)	Au plus tard le lundi 23 novembre 2020 Possibilité de modification du choix de l'épreuve à la demande du candidat par courriel à l'adresse suivante : ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr
Dépôt du mémoire → 6 exemplaires papier et une version dématérialisée sous clé USB à mettre sous enveloppe avec vos nom et prénom	Au plus tard le mercredi 03 mars 2021 (envoi en recommandé ou lettre suivie, le cachet de la poste faisant foi)
Épreuves d'admission	1^{ère} épreuve : Épreuve de pratique professionnelle (examineurs) Période : du lundi 11 janvier au vendredi 29 janvier 2021 Durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien par candidat
	2^{ème} épreuve : Soutenance du mémoire professionnel (jury) Période : du lundi 29 mars au vendredi 09 avril 2021 Durée : 45 minutes par candidat (dont 30 minutes d'entretien)
Délibération du jury d'admission	Le vendredi 09 avril 2021 au plus tard
Résultats d'admission	Publication sur le site www.ac-dijon.fr courant semaine du lundi 12 au vendredi 16 avril 2021 Possibilité de transmission des grilles d'évaluation à la demande du candidat par courriel à l'adresse suivante : ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr